

Bagneux

- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 29 MARS 2022 -

Corinne Imbertie
Sténotypiste de Conférences
120, avenue Roger Salengro
92 290 Châtenay Malabry

 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE	7
1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 8 FEVRIER 2022	7
FINANCES	7
2 - CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES AU TITRE DES EXERCICES 2020 ET 2021	7
3 - INTEGRATION DE DETTES DANS LE PASSIF DE LA COMMUNE A LA SUITE D'UNE CESSION FONCIERE (POUR REGULARISATION)	8
AMENAGEMENT URBAIN	9
4 - APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT POUR LA PERIODE 2021-2022	9
EDUCATION	13
5 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLEE SUR GRAND PARIS ET LA COMMUNE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) A LA MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE	13
HABITAT	14
6 - PASSATION D'UNE CONVENTION D'ECHANGE ET D'USAGE DES DONNEES ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX, LES BAILLEURS SOCIAUX PRESENTS SUR LA COMMUNE ET LE BUREAU D'ETUDES CF GEO, DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC DE L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN CLASSEMENT DES RESIDENCES HLM	14
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	14
7 - ATTRIBUTION ET REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS "TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TERRITOIRES"	14
8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A TITRE EXCEPTIONNEL AUX ASSOCIATIONS CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET SECOURS POPULAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 DANS LE CONTEXTE DU CONFLIT EN UKRAINE	16
9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DE PIERRE DE GRAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	18
JUMELAGE	18
10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCPD) DANS LE CADRE DU PROJET INTITULE "JER-EST 2022-2024", AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	18
SANTE	19
11 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION DE LA COMMUNE EN 2022	19
12 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE RELATIVE A L'INDEMNISATION PAR LA COMMUNE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE SON INTERVENTION AUPRES DU CENTRE DE VACCINATION	

DE BAGNEUX	21
ENTRETIEN.....	21
13 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AUX LOTS N° 1 ET 4 ATTACHES AU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ DELAISY KARGO HERSAND, RELATIF À LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'ARTICLES CONNEXES	21
COMMUNICATION	22
14 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE ENTRE LA COMMUNE ET DIVERSES ENTREPRISES, RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION ORGANISÉE DANS LE CADRE DE L'INAUGURATION DU NOUVEAU TERMINUS DE LA LIGNE 4 DE MÉTRO IMPLANTÉ À BAGNEUX ET APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 À LA CONVENTION INITIALE CONCLUE DANS CE MÊME CADRE.....	22
15 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 1 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ INAPA, S'AGISSANT DE LA RÉALISATION DU JOURNAL MUNICIPAL "BAGNEUX INFOS" EN IMPRESSION OFFSET.....	23
RESTAURATION.....	25
16 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 1, S'AGISSANT DE LA CHARCUTERIE, ATTACHÉ AU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE (COMMUNE ET CCAS) AVEC LA SOCIÉTÉ ETS LUCIEN	25
17 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 1, CONCERNANT LES BARQUETTES EN POLYPROPYLENE ET ÉCORESPONSABLES, ATTACHÉ AU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE CONDITIONNEMENTS ET DE MATÉRIELS JETABLES ET CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ M. NET	25
18 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 6 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SAS GUILLOT JOUANI, RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA COMMUNE ET DU CCAS DE BAGNEUX.....	26
19 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) RELATIF À L'ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES	26
20 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 RELATIF AUX SURGELES DU MARCHÉ ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE À PASSER AVEC LA SOCIÉTÉ FRESCA.....	26
PERSONNEL	26
21 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AUX LOTS 1, 2 ET 3 RELATIF À L'ACCORD-CADRE CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SAS CREATOP RELATIF À L'ACHAT DE VÊTEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ POUR LES SERVICES MUNICIPAUX	26
22 - FIXATION DES INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHTS) ...	27
23 - INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTIONS..	27
24 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT	28
TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES.....	28

25 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA SECURITE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE AUX BLAGIS	28
VŒUX	30
26 - VŒU CONCERNANT LA DHG DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	30

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 29 MARS 2022 -

(La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour procéder à l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir à toutes et à tous.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MEKER Pascale, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

Le THOMAS Alain, présent

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, absent, pouvoir à Alain Le Thomas

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, absent, pouvoir à Bruno Tudér

FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, absente, pouvoir à Pascale Meker
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Lionel Chassat
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, présent
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, absent, pouvoir à Hélène Cillières
ABECASSIS Cyrielle, présente
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, absente, pouvoir à Patrick Duru
BIZERAY Léa, présente
ZAMBETTI Gilbert, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, absent, pouvoir à Jean-Luc Rousseau
KADOUCI Fatima, absente, pouvoir à Serges Kader Ouédraogo
ZANI Saïd, absent
OUÉDRAOGO Serges Kader, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente
Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Je vais vous transmettre quelques informations.

Les co-Présidents du Groupe Communistes et Citoyens changent. Élisabeth Fauvel et Mouloud Haddad succèdent à Hélène Cillières et Nicolas Guillemin à cette coprésidence.

Félicitations à vous.

Un point d'actualité sur la guerre en Ukraine. Il y a plus d'un mois, le Président russe a choisi

d'envahir l'Ukraine en violation totale du droit international. Depuis, son armée a semé la mort et les destructions dans de nombreuses villes du pays touchant de milliers de civils et provoquant l'exode de millions d'Ukrainiens.

Il y a urgence comme jamais à donner toutes leurs chances aux négociations diplomatiques pour faire valoir un cessez-le-feu.

Vous le savez, depuis le début du conflit, notre commune a tenu à exprimer son opposition à cette guerre terrible.

Nous savons qu'en Russie d'ailleurs, nombreux sont ceux et celles qui ont le courage de dire non à la guerre.

Bien sûr, notre soutien va à la population d'Ukraine qui souffre tant. Nous avons tout de suite fait savoir à la préfecture notre disponibilité à accueillir des réfugiés en ouvrant si besoin les hébergements du stade René Rousseau.

Notre Centre Communal d'Action Sociale coordonne cette organisation et tout ce qui a trait à l'accueil des réfugiés sur notre ville.

Nous accueillons aussi depuis dimanche, dans un logement de la ville, un chercheur ukrainien.

Hier, grâce à la contribution bénévole de l'orchestre de Lutetia, nous avons organisé un beau concert de solidarité qui a réuni plus de 300 personnes et permis de collecter 2 500 € au profit de la Croix-Rouge française et du Secours Populaire français. Un témoignage, s'il en était besoin, de la générosité des Balnéolaises et des Balnéolais qui, pour certains accueillent déjà des Ukrainiennes et des Ukrainiens à leur domicile.

Nous avons d'ailleurs scolarisé déjà une dizaine d'enfants dans nos écoles.

Enfin, avec la Croix-Rouge française et le Secours Populaire français, que nous allons subventionner ce soir pour cette cause, nous avons fait appel aux dons financiers.

Ces deux associations humanitaires sont en effet très actives ici pour la collecte et sur place, en Ukraine même, pour aider les victimes de la guerre. Ces dons leur permettent d'acheter tout le nécessaire dans les pays voisins notamment en Pologne. C'est pour cela qu'ils nous ont fait savoir qu'il n'y avait plus de souhait de dons en nature qui sont extrêmement compliqués à acheminer et qui ne correspondent pas forcément aux besoins.

D'ores et déjà, la section locale Bagnaux de la Croix-Rouge accompagne les réfugiés qui arrivent dans différentes gares françaises. Ce fut le cas le 11 mars pour des réfugiés en transit de Paris à Angers. Puis les 17 et 19 mars pour d'autres bénévoles et volontaires européens qui ont fait le voyage jusqu'à Barcelone. Nous avons également accueilli dans des hôpitaux dans notre pays une vingtaine d'enfants malades et leur famille ukrainiennes. Les bénévoles de la Croix-Rouge française de Bagnaux se sont mobilisés au sein du dispositif national de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge nous a également aidés à équiper le logement de la ville destiné à accueillir des réfugiés et pourra les fournir, avec le Secours Populaire, des vêtements.

De même le Secours Populaire français accueille nombre de réfugiés dans toute la France et sur place en Ukraine, organise l'action humanitaire pour l'envoi de plusieurs missions, en lien avec des partenaires bien identifiés en Ukraine et en Pologne.

Je vous informe aussi que les Restos du cœur, qui n'interviennent pas sur les zones de conflit, ont aussi fait don à la commune de quantité de produits alimentaires de première nécessité pour les

réfugiés accueillis directement par la commune.

Vous le voyez, comme nous avons su le faire pour les familles syriennes fuyant la guerre comme nous le faisons encore pour des familles afghanes chassées par les Talibans, Bagneux continue à être une ville d'accueil dans la limite de ses moyens.

Les partenariats avec les associations caritatives nous aident à faire au mieux.

La situation terrible vécue depuis plusieurs semaines par le peuple ukrainien nous rappelle à quel point il faut prévenir les causes des guerres en tarissant le commerce des armes, en s'attaquant aux inégalités et au nationalisme et combien aussi, il faut avancer vers le désarmement nucléaire.

Nous continuons à participer très régulièrement aux réunions convoquées par M. le Préfet sur ce sujet qui a mobilisé toutes les collectivités locales. À ce jour, la Préfecture ne nous a pas envoyé de réfugiés à accueillir, mais nous ne sommes pas les seuls. Pour l'instant, le circuit se fait plutôt par le biais des familles elles-mêmes qui accueillent. Nous avons ce type de contact. Hier soir au concert, plusieurs familles ukrainiennes, désormais à Bagneux, sont venues. Nous avons pu les mettre en lien, puisqu'elles cherchent aussi de la solidarité entre elles, c'est bien normal car, avec la barrière de la langue, ce n'est pas simple.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Évidemment, je vous tiendrai au courant, comme je l'ai fait régulièrement par mail, si des choses concernant la commune plus directement intervenaient.

Pour l'instant, la Préfecture ne nous a adressé aucun réfugié. Nous avons accueilli un jeune chercheur ukrainien, mais par le biais d'une connaissance balnéolaise. Les familles accueillies aujourd'hui le sont par l'intermédiaire des familles balnéolaises.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 8 FEVRIER 2022

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

FINANCES

2 - CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES AU TITRE DES EXERCICES 2020 ET 2021

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une décision que demande de prendre le trésorier suite à la commission de surendettement qui a prononcé l'effacement de la dette de ce débiteur.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3 - INTEGRATION DE DETTES DANS LE PASSIF DE LA COMMUNE A LA SUITE D'UNE CESSION FONCIERE (POUR REGULARISATION)

Mme le MAIRE. - La Commune et la Société CDC Habitat Social sont convenues d'une opération de régularisation foncière par laquelle la commune cède une emprise sociale composée de deux parcelles à usage de voiries, de stationnement, de circulation et d'espaces verts d'une superficie d'environ 1 600 m².

Le prix de cession conforme à l'avis des Domaines s'élève à 210 000 €. Il a été convenu que le paiement de ce prix intervient sans versement de numéraire, mais par compensation en règlement d'une dette qu'aurait la commune envers CDC Habitat Social, cette dette résultant de l'entretien des parcelles à la charge de la Société : depuis de très nombreuses années, nous en avons la charge.

Les parcelles sont propriétés de la commune. Elles ne sont pas présentes dans l'inventaire comptable de la commune pour les raisons que je vous ai évoquées. Il importe donc de traduire comptablement cette transaction pour mettre à jour le bilan de la commune, l'actif et le passif, à plusieurs titres, comme suit :

- l'entrée puis la sortie du patrimoine comptable de la commune (gestion de l'actif) pour constater la propriété de la Commune puis son transfert à la société CDC Habitat Social par un acte de cession,
- la constatation de la dette due envers la Société CDC Habitat Social du fait de l'entretien des parcelles et l'apurement de la dette du fait de l'absence de paiement du prix de la cession (gestion du passif).

Pour justifier cette opération, le comptable public a sollicité l'accord de la commune pour approuver le débit du compte 1 068 pour un montant de 210 000 €.

Cette régularisation à l'amiable, utile à faire, n'amène pas de débat.

M. ROUSSEAU. - Une question, Madame le Maire, nous avons bien écouté votre propos et lu le document, nous avons bien compris la situation, mais nous nous demandons ce que va faire CDC Habitat Social de ces deux parcelles. Est-il prévu une revente ? Cette société va engager 210 000 € tout de même !

Mme le MAIRE. - C'est un échange de parcelles. Ils ne vont rien construire dessus. Ce sont leur parking, les espaces verts de leurs immeubles de logements qu'ils gèrent actuellement.

Mme BOUDJENAH. - Pour compléter la réponse, Monsieur Rousseau, je ne sais plus de quand cela date, nous avons dû oublier collectivement, je ne vous en fais pas le reproche, nous nous sommes aperçus, à la faveur d'une procédure de déclassement, notamment, pour leur résidentialisation, que l'on considérait, comme du patrimoine communal, des morceaux de parcelles au bord du stade Albert Petit que la ville entretenait et qu'à l'inverse, des parcelles de fait dans la résidence appartenaient, sur le cadastre, à la ville. Il s'agit bien là d'une régularisation foncière qui n'a aucune incidence. La Société CDC Habitat Social n'a aucun projet de construction sur ces parcelles.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

4 - APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT POUR LA PERIODE 2021-2022

Mme CILLIERES. - Chers collègues, cette délibération concerne l'approbation du contrat de relance de la construction durable pour la nouvelle période 2021-2022.

L'aide qui peut nous être accordée vise à soutenir l'effort de construction de notre commune pour répondre à sa décroissance de besoin de logements sur le territoire notamment dans la zone tendue francilienne.

Cette aide répondra en partie aux besoins financiers de la collectivité pour, à la fois, améliorer le cadre de vie des habitantes et des habitants et soutenir le développement d'un service public local que nous souhaitons le meilleur possible, bien sûr.

Dans l'annexe qui vous a été transmise, le montant estimé à percevoir était de 529 500 € pour des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, un moment passé et un moment à venir.

Depuis, il y a eu une petite modification suite à l'ajout du permis du bâtiment G3 de la Place des métros dont le permis va devoir être rendu avant le 31 août. Nous proposons de l'ajouter à l'annexe de cette délibération. Seront ainsi concernés par cette contractualisation 653 logements, dans le cadre du plan de relance à la construction durable, soit à peu près le double de la somme annoncée. Cela représente un peu moins de 20 M€.

Il est donc proposé d'approuver le contrat ce soir entre l'État et Vallée Sud Grand Paris et donner l'autorisation à Mme la Maire de signer ce contrat.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?

Mme MEKER. - Bonsoir chers collègues, bonsoir Madame la Maire.

Ce contrat s'appelle aide à la relance à la construction durable.

Comme vous le savez, il faut loger beaucoup de monde en Île-de-France par manque de réflexion de l'État, je pense, pour essayer de réindustrialiser la France et faire en sorte que l'on puisse trouver du travail dans des régions de métropoles moyennes qui ont des infrastructures et qui présentent actuellement une qualité de vie intéressante. Pour cela, il faut être proche d'un bassin d'emploi.

De plus, cette convention concerne aussi la construction durable, c'est-à-dire le principe de zéro artificialisation nette, c'est-à-dire de construire la ville sur la ville, ce que nous faisons et, en ce sens, nous sommes parfaitement dans la règle, sauf que nous ne sommes pas dans le cadre d'un petit village qui irait s'étendre sur les champs, mais dans une ville très dense qui est encore plus dense et il y a des limites. En tout cas, pour nous écologistes, cela compte et on se demande où l'on va avec cette politique de construction. Autour du métro, c'est tout à fait normal, mais dans certains cas, c'est franchement difficile. Nous voudrions bien garder une certaine qualité de vie, ce que nous réussissons peut-être à faire à Bagneux, mais c'est de haute lutte.

Justement, à propos de cela, cette aide à la relance de la construction durable est souvent associée à des contrats de relance de transition écologique. Peut-être est-il encore temps par voie d'avenant, mais je ne sais pas si Vallée Sud Grand Paris est dans cette optique, celle de flécher, d'encadrer ces subventions, qui vont bien sûr dans notre budget d'investissement, autour d'équipements de qualité environnementale aussi bien en termes d'espaces que de qualité de construction.

Il est vrai que pour ce qui se prépare et qui se fait autour de la Pierre Plate, par exemple, il serait intéressant que nous puissions bénéficier de ce type de contrat.

Je voulais savoir si c'était possible. Je sais que nous sommes dans le cadre de notre besoin de logements, mais le besoin de logements est une chose, la qualité environnementale en est une également et cette convention nous pousse à améliorer nos équipements dans ce sens.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci beaucoup de me donner la parole, Madame la Maire.

Je voulais juste apporter une rectification, Mme Cillieres a dit 653 logements. Dans le document, j'ai cru comprendre que c'était 353, peut-être ai-je mal lu. En fait, il y a 300 logements supplémentaires dont 12 logements sociaux.

Du coup, je me demande quelles sont les catégories des autres logements.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, sauf à dire que, pour des questions de mixité sociale, il faut que l'on soit attentif.

Merci beaucoup.

Mme CILLIERES. - Je n'ai pas bien compris votre question. Vous me demandez ce que sont ces 12 logements.

Mme MOUTAOUKIL. - Pas les 12 puisque, pour eux, c'est précisé.

Mme le MAIRE. - Il est écrit 300 logements dont 12 sociaux. Sur le G3, ce sont 300 logements supplémentaires mais pas que des logements privés.

Mme MOUTAOUKIL. - Il est important de le préciser parce que ce n'est pas mentionné dans la convention.

Mme CILLIERES. - Je n'ai pas le détail.

Mme le MAIRE. - Je vous les donne de manière précise. Dans la ZAC écoquartier Victor Hugo, il y a tout type de logements, il y a du logement social, du logement intermédiaire, du logement en accession.

La demande de logements sociaux est forte.

Sur le G3, il y a 60 logements sociaux auxquels il faut ajouter les 12, 70 logements intermédiaires, 21 en accession maîtrisée et 185 en accession pure.

Nous sommes sur des "produits" de logements assez diversifiés sur le G3. Nous ajoutons puisque nous pensons que le PC sera délivré avant la date butoir. Sinon, nous allons perdre la subvention qui est de près de 500 000 €.

Nous ne savons pas ce que deviendra ce contrat de relance, puisqu'en fait, c'est la seconde année. Cela s'est un peu substitué à ce qu'était, sous le quinquennat précédent, l'aide aux maires bâtisseurs, pour accompagner les communes qui faisaient des efforts de construction notamment en permettant un peu de subventions publiques pour aider aux équipements publics bien évidemment mais aussi à la création d'espaces verts locaux, à la création de tout ce qui est nécessaire pour faire la ville.

Dans cette mouture, le principe est un peu différent puisqu'entrent en ligne de compte la qualité de ce que l'on construit, la durabilité de ce que l'on construit afin de répondre aux nouveaux enjeux de transition écologique. Je ne sais pas s'il y aura une reconduction de ce type de dispositif. Je ne connais pas non plus les moyens que se donne l'État pour contrôler les "productions" et leur qualité.

C'est souvent un problème.

Normalement, qui dit contrat dit examen pour s'assurer que le contrat est rempli.

À nous aussi, dans la qualité des projets que nous portons, de continuer à être extrêmement vigilants notamment à l'égard des promoteurs ou des constructeurs de logements sociaux sur la qualité, la performance énergétique des logements, leur durabilité, la pleine terre. Un PLU et un futur PLUi donnent ses orientations pour les projets et la pleine terre que nous soumettons, les exigences que nous formulons sans compter que la réglementation est faite aussi pour pousser à améliorer la qualité de ce qui est produit de manière générale dans le logement.

Je pense qu'il y a des constructeurs de logements aujourd'hui qui sont engagés dans cette démarche elle est diverse. Je pense que des promoteurs sont beaucoup engagés sur cette question.

Des réflexions sont menées. Si certaines équipes sont beaucoup plus formées, d'autres le sont moins, à nous d'être exigeants sur la qualité de ce qui est produit, la durabilité et la manière dont ces produits permettent de continuer de vivre bien dans la ville.

Ce ne sont pas des questions simples car la lutte contre l'étalement urbain est une vraie question. Pendant de très nombreuses années, nous avons construit des villes que nous appelons périphériques. Celles-ci, mal desservies, obligent les gens à prendre leur véhicule pour simplement aller travailler, emmener les enfants à l'école ou bénéficier de loisirs. Il faudrait pouvoir inverser cet état de fait en sachant que ce n'est pas non plus toujours simple parce qu'il y a aussi parfois une aspiration à la maison individuelle.

En tous les cas, les enjeux sont extrêmement importants.

Je vous propose de passer au vote.

(Arrivée de M. Housni à 20 h 33.)

M. ZAMBETTI. - Bonsoir. Merci Madame la Maire de me donner la parole.

Puisque vous parlez du G3, j'ai regardé dans le détail le permis de construire, puisqu'il y avait une publication publique, pour voir un peu ce PC. Je ne pourrai pas parler de l'architecture, mais pour ce qui est de la construction de ce bâtiment, comme pour le G1 et le G2, nous construisons toujours en appliquant l'ancienne réglementation environnementale, celle de 2012, nous ne faisons pas du tout encore de la construction soumise à la réglementation RE 2020 qui est beaucoup plus intéressante que la 2012.

Vous parlez aussi de durable, nous construisons avec une réglementation qui a déjà 10 ans d'ancienneté.

Pour ce qui est des logements, si nous prenons par exemple le bâtiment Signal, les plateaux sont des appartements destinés plus à la vente qu'à l'habitation. Certains appartements sont assez petits. Vous avez un couloir, une cuisine, un séjour et le coin nuit. Vous avez des 2, 3 ou 4 pièces. Tous ces plateaux sont identiques, ce qui rend la façade monotone.

Ces bâtiments sont des R+17 pour la Tour Signal, R+20 pour le G2 et le G1 et R+18 pour le G3.

Si l'on regarde la structure et l'architecture, ainsi que l'entourage des parkings, les 3 murs de bâtiments offrent une certaine monotonie. La vue spatiale est très triste.

Je tire un peu la sonnette d'alarme, on construit encore avec une ancienne vision de la ville.

Je vous remercie.

Mme BOUDJENAH. - Cela fait plusieurs années maintenant que nous faisons de la Place des Métros un espace plus dense qu'ailleurs dans la ville justement parce qu'il y a deux lignes de métro et que la desserte en transports en commun est assez exceptionnelle mais aussi parce que cela contribue à animer ce futur cœur de quartier. Certes, il ne peut pas remplacer le centre-ville, ce n'en est d'ailleurs pas l'objectif, mais de fait, il va devenir un cœur de quartier, une centralité pour l'ensemble de la commune en y apportant des choses bénéfiques (davantage de commerces en premier lieu, une mobilité décuplée avec les métros et le maillage de bus, un équipement polyvalent).

Monsieur Zambetti, je vous fais remarquer, mais je pense que vous le savez, vous avez parlé de 20 niveaux, pour que ce soit clair pour tout le monde, vous comptez le rez-de-chaussée et le sous-sol. En dessous de cette Tour Signal s'y trouveront les studios de musique de la Chaufferie, au sous-sol. Pour ce qui est de l'équipement polyvalent, la capacité d'accueil d'activités sera bien plus importante que l'actuel centre social et culturel Jacques Prévert.

Cela va donc apporter quelque chose à ce cœur de ville.

Par rapport à la question que vous posez sur la réglementation, vous avez tout à fait raison sur le fait que le permis de construire du G2, puisque c'est celui-ci qui est en construction, et celui du G3 qui a été déposé mais qui n'est pas délivré ont été élaborés sous l'ancienne réglementation. Cela dit, la nouvelle vient à peine d'entrer en vigueur, elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année, malgré les annonces que l'on attendait depuis un moment.

Dans le cadre du concours d'architecte et du travail sur les permis de construire, des exigences fortes ont été émises. C'est mieux que l'ART 2012 en termes de performances énergétiques qu'ils sont censés atteindre.

Monsieur Zambetti, à ma connaissance, vous n'avez pas pu consulter le permis puisqu'il n'est pas encore délivré. C'est juste pour vous faire remarquer que je pense que vous faites référence au visuel et au projet qui datent du concours qui, là, en effet, était public puisqu'un jury citoyen y a même été associé, mais depuis, un très gros travail a été fait. Je vous invite à consulter le permis lorsqu'il aura été délivré. Vous avez raison au sujet de la monotonie des façades notamment celle de la Tour Signal. Nous avons fait évoluer les choses.

En ce qui concerne la qualité des logements, nous n'appelons pas y revenir là dans le détail, mais si cela vous intéresse, vous pourrez le consulter les documents s'y rapportant.

Une dernière précision, vous avez parlé du G1, du G2 et du G3, pour précision, le permis de construire du G1 n'est pas déposé puisque c'est le dernier immeuble qui sera construit au-dessus de la ligne 15. Pour le coup, ce permis sera concerné par la RE 2020. Le travail sur ce permis de construire n'a pas encore commencé.

M. ZAMBETTI. - Si vous m'avez bien entendu, je n'ai parlé que des logements, pas de ce qui se passe au rez-de-chaussée, aux premier et deuxième étages. J'ai regardé cela avec le Cabinet d'architectes, c'était beaucoup plus simple. Je parle de la structure et du dessin de ces bâtiments. Nous allons donner notre avis sur une construction destinée à nos enfants, petits-enfants, etc. pour au moins 50 ou 70 ans. Je veux dire par là que ces bâtiments sont d'une ancienne idée, celle d'être le plus rentable possible pour un promoteur. On construit un rez-de-chaussée avec des activités, commerces compris, et des logements au-dessus. Ceci fait partie des anciennes idées : le promoteur construit à un prix mini. Tous ces bâtiments G1, G2 et G3, tout ce qui se construit en ce moment à Bagneux est peu cher en matière de construction. Avec des bâtiments peu chers en tant que

constructions, l'architecture ne peut être que pauvre.

Si c'était vendu beaucoup plus cher au mètre carré, nous pourrions avoir une meilleure architecture, c'est-à-dire avec des infrastructures de logements qui se mélangent aux habitations avec de l'activité et du commerce.

Là, nous avons les commerces au rez-de-chaussée et une tour au-dessus. Automatiquement, tout le bâtiment est peu cher.

Pour planter un arbre, il faut environ 1 mètre de hauteur de terre. Là, nous avons un maximum de 70 centimètres, comme indiqué au PLU. Comment voulez-vous planter un arbre dans 70 centimètres ? Pourtant, les dessins montrent pour les G2 et G3 de superbes arbres de 4, 5, 6 mètres de haut, ce n'est pas possible.

Je vous dis tout cela sans avoir pris de note.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

En ce qui concerne la qualité des logements, je ne partage pas votre point de vue sur le fait que plus ils sont chers, plus ils sont beaux. Les effets de la spéculation ne sont pas tout à fait ceux-là tout de même. En général, c'est : plus ils sont chers et plus les promoteurs dégagent de bénéfices.

Je pense que c'est beaucoup plus compliqué que cela. Des bâtiments très chers à la commercialisation ne sont pas de bonne qualité non plus. Je pense que le débat est beaucoup plus compliqué que celui-là. Je pense qu'il porte aussi sur l'exigence que nous formulons. La charte de la promotion et de la construction rénovée que nous avons adoptée est beaucoup plus contraignante pour les promoteurs qu'elle ne l'était auparavant et justement pour ce qui concerne la qualité.

Nous pourrions en débattre pendant longtemps.

Je vous propose que nous passions au vote pour demander l'aide de l'État à la construction de logements.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉDUCATION

5 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLEE SUR GRAND PARIS ET LA COMMUNE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) A LA MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

Mme BOUDJENAH. - Cette convention classique avec Vallée Sud Grand Paris va permettre de financer les itinéraires culturels mis à disposition des enseignants, mais aussi nos accueils de loisirs. Vous avez le détail en annexe.

C'est pour financer la participation de la maison de la musique et de la danse qui met à disposition des enseignants pour la mise en œuvre de ces parcours culturels qui sont extrêmement appréciés. Ils apportent beaucoup aux enfants de Bagneux en matière d'ouverture culturelle et artistique. C'est inclus au budget primitif que nous avons voté.

Il s'agit d'encadrer le remboursement que la ville fait à Vallée Sud Grand Paris. Le plafond s'élève à 36 800 € par an maximum. C'est ajusté en fonction du nombre de classes.

Mme le MAIRE. - C'est une convention classique que l'on passe avec l'EPT pour l'activité de la

MMD.

Nous passons au vote

➡ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

HABITAT

6 - PASSATION D'UNE CONVENTION D'ECHANGE ET D'USAGE DES DONNEES ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX, LES BAILLEURS SOCIAUX PRESENTS SUR LA COMMUNE ET LE BUREAU D'ETUDES CF GEO, DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC DE L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE D'UN CLASSEMENT DES RESIDENCES HLM

Mme CILLIERES. - Nous avons missionné le Bureau d'études CF GEO pour la classification des résidences du Parc social de Bagneux selon le profil des occupants du parc social de la commune, et les bailleurs sociaux bien sûr. Pour réaliser cette étude, le Cabinet CF GEO a besoin de récupérer les données statistiques relatives à l'occupation du parc social, données qui sont chez les bailleurs sociaux.

À travers cette convention, nous définissons les modalités d'échange et d'usage de ces données, bien sûr, anonymisées afin que le bureau d'études CF GEO puisse rendre son diagnostic.

M. ROUSSEAU. - Madame la Maire, je souhaiterais faire une remarque. Nous sommes intéressés pour avoir le diagnostic quantitatif et qualitatif de cette enquête. Merci.

Mme CILLIERES. - Il reste encore beaucoup de travail. C'est noté.

Mme le MAIRE. - Nous pourrions présenter le diagnostic fait par ce Cabinet d'études. Notre objectif est de réussir à déterminer les résidences sociales les plus fragiles même si, dans le patrimoine social, peu de gens très aisés y vivent, cela dit, certaines résidences sont plus en difficulté que d'autres. Nous avons besoin d'objectiver et de voir où se trouve la situation la plus difficile pour pouvoir correctement travailler avec les bailleurs.

Mme MOUTAOUKIL. - L'objectif de cette étude, sur la base de données objectives, c'est-à-dire presque scientifiques puisque les chiffres ne peuvent pas donner lieu à interprétation, est d'agir sur le développement de certaines résidences.

Mme CILLIERES. - Absolument

Mme le MAIRE. - L'objectif est de mettre en place une politique efficace pour cette population avec les bailleurs et de les emmener dans ce débat. Je rappelle que la ville n'a que 18 % d'attribution sur toute la commune. Ce n'est pas la ville qui décide tout sur la politique de peuplement. Néanmoins, cela nous permet de travailler avec les réservataires, la Préfecture et avec Action Logement, les plus gros détenteurs de réservation et donc d'attributions.

Nous passons au vote.

➡ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

7 - ATTRIBUTION ET REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS "TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TERRITOIRES"

M. BARBEROUSSE. - Il s'agit de reverser une subvention de 27 500 € que nous avons obtenue de

l'État, précisément du Fonds de Transformation Numérique des Territoires.

Nous poursuivons notre fructueuse collaboration avec l'association Démocratie Ouverte. L'objet est de participer à la construction d'un indice de qualité démocratique qui se présentera sous forme d'une plate-forme accessible à tous les citoyens. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes adressés au Fonds de Transformation Numérique des Territoires. Cela devrait permettre de mesurer et d'améliorer les dispositifs de participation citoyenne existants. Comme vous le savez, ils sont de plus en plus nombreux mais parfois inégalement adaptés et efficaces. Nous manquons d'outils de mesure de cette démocratie participative. Vous connaissez tous le binge-watching, on peut se demander s'il n'existe pas du civic-watching, des instruments de façade volontairement ou involontairement du reste, là, n'est pas le débat. Nous voudrions participer à l'amélioration de ces dispositifs dans le cadre de la construction de cet indice.

Cette association Démocratie Ouverte œuvre en ce sens. Elle nous apporte beaucoup par ailleurs par son expérience, les chercheurs qui y contribuent et les différentes boîtes à outils et autres outils collaboratifs qu'elle met à notre disposition. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'approuver le versement de cette subvention de 27 500 € à Démocratie Ouverte et la convention qui nous lie par la même occasion.

Mme le MAIRE. - Nous reversons une subvention que nous avons perçue.

M. ROUSSEAU. - Madame La Maire, ce rapport a retenu notre attention. Nous avons quelques questions sur ce sujet.

Cette plate-forme va-t-elle remplacer l'observatoire des engagements municipaux ? Ce projet a pour finalité de construire une plate-forme sous forme d'application, si nous avons bien compris, l'application numérique permettant de mesurer la vitalité de la démocratie locale. Est-ce le livrable attendu de cette association ? Rien n'est dit dans la convention sur les livrables attendus. Les élus de l'opposition seront-ils intégrés à ces travaux, notamment dans l'atelier de test et de formation pour les élus en mai 2022 ? Même question concernant les ateliers de restitution, analyse des résultats et identification des priorités pour une démocratie plus ouverte en octobre 2022.

Merci.

M. BARBEROUSSE. - Cela n'a pas vocation à remplacer l'observatoire des engagements municipaux. Cela porte sur la démocratie participative pas sur les engagements de mandat. C'est vraiment dans le domaine de la démocratie participative. Ce n'est pas nous qui le concevons, c'est un tiers, vous l'avez compris.

Comme je l'ai déjà dit à votre collègue M. Martin, les élus de l'opposition seront conviés aux ateliers de mise en place de discussions, d'approfondissements et de tests de cet indice de participation démocratique.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous reversons la subvention que nous avons perçue.

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A TITRE EXCEPTIONNEL AUX ASSOCIATIONS CROIX-ROUGE FRANCAISE ET SECOURS POPULAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 DANS LE CONTEXTE DU CONFLIT EN UKRAINE

M. LE THOMAS. - Il n'y a rien de particulier à souligner. C'est dans la droite ligne de ce que vous avez dit tout à l'heure, Madame la Maire. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter une subvention de 2 000 € à chacune de ses associations que sont la Croix-Rouge et le Secours Populaire pour le travail fourni en direction du peuple ukrainien qui est bien mis à mal du fait de la guerre qu'il subit par la Russie qui a attaqué sans vergogne ce pays.

M. ROUSSEAU. - Madame le Maire, nous voterons bien sûr cette subvention. Je voudrais néanmoins vous dire juste un mot : notre groupe s'associe à votre message de début de Conseil municipal. Nous avons apprécié également le concert organisé en ces lieux, hier.

Juste un mot sur cette situation.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie déclenchée, le 24 février 2022, sur ordre de Vladimir Poutine nous a tous frappés en plein cœur.

Il est du devoir de toutes et de tous de dénoncer cette agression barbare d'un dictateur mégalomane. Nous condamnons avec force l'agression du pouvoir et de l'Armée russe contre l'Ukraine et exprimons tout notre soutien et notre solidarité au peuple ukrainien qui défend au prix de trop nombreuses vies humaines sa liberté, sa souveraineté démocratique, pacifique et prospère.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutient et continuera à soutenir toute initiative humanitaire locale et nationale en répondant à l'appel aux dons notamment financiers pour permettre aux associations humanitaires comme la Croix-Rouge, le Secours Populaire d'acheter et d'acheminer des produits de première nécessité directement via la Pologne et, d'autre part, en accueillant des réfugiés ukrainiens sans condition ni discrimination à Bagneux.

Nous aurions souhaité toutefois plus d'engagement de la ville à propos de ce peuple qui est opprimé et sous les bombes, comparativement à d'autres subventions versées pour d'autres causes humanitaires et on imagine bien qu'il y aura d'autres actions pour l'Ukraine malheureusement dans les temps à venir.

C'est notre remarque.

Mme le MAIRE. - Madame Trividic, je vous en prie.

Mme TRIVIDIC. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je ne reviendrai pas sur les propos qui viennent d'être dits. On sent bien qu'il y a de bons réfugiés et de moins bons. J'espère que ce n'est pas vraiment ce qui ressort des propos précédents. Évidemment, nous soutenons cette délibération et toutes les initiatives prises depuis le début du conflit armé en Ukraine.

Au nom du groupe des Élus Génération Soumise, je tiens à souligner la réactivité de nos services, de notre tissu associatif et les habitantes et habitants de Bagneux qui, ensemble, nous démontrent encore une fois que notre ville est solidaire et participe à son échelle à l'effort de solidarité nationale.

Notre région est le point d'arrivée de nombreuses et de nombreux réfugiés venant d'Ukraine aujourd'hui, mais aussi d'autres territoires où des habitantes et des habitants vivent sous des régimes dictatoriaux, vivent dans des pays en guerre avec d'autres pays, en guerre civile, en guerre sociale, en guerre écologique. Nous avons une responsabilité, un rôle supplémentaire dans l'accueil de celles

et ceux qui cherchent refuge et protection.

J'aime bien dire aussi que nous avons une responsabilité d'accueillir toutes celles et tous ceux qui cherchent refuge, non pas seulement les Ukrainiens, mais toutes les personnes qui viennent d'Ukraine parce que l'Ukraine est aussi un pays divers et multiple.

Toutes les personnes qui fuient ce territoire en guerre n'ont pas forcément la nationalité ukrainienne.

En ce sens, nous aimerions vous proposer que notre ville intègre l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, l'ANVITA, nos villes voisines de Malakoff et d'Arcueil sont dans ce réseau, le département évidemment et la seule ville des Hauts-de-Seine qui participe est la ville de Malakoff.

La participation à un tel réseau permet aux territoires de réfléchir ensemble, d'anticiper, de partager des réflexions. Je pense, et nous le voyons avec l'actualité toute récente, que nous devons anticiper comme nous le pouvons, à notre échelle, les mutations et troubles à venir quels qu'ils soient pour rester ce territoire refuge et protecteur de celles et ceux qui en auraient besoin dans les jours, les mois et les années à venir.

Mme BIDAULT. - Madame la Maire, chers collègues, depuis un mois, la guerre en Ukraine nous bouleverse et nous ne pouvons pas nous habituer au flot de réfugiés, aux milliers de morts, aux destructions de quartiers et de villes entières par l'armée russe.

La population ukrainienne résiste avec courage devant une armée russe puissante.

Face à cette situation dramatique qui touche des hommes, des femmes, des enfants, Bagneux fidèle à sa tradition exprime sa solidarité.

Le concert d'hier soir en était une manifestation forte : donner toute sa place à l'art et à la culture, afficher une solidarité sans faille en recueillant des dons et en accueillant des familles et affirmer que la guerre n'est pas la solution.

Le rôle des organisations caritatives et humanitaires dans ce contexte est primordial.

Nous devons les soutenir. Tel est le sens de cette délibération qui vient renforcer l'action de deux associations très actives sur place et que nous approuvons pleinement.

Les Balnéolais ont déjà répondu présents. Nous savons pouvoir compter sur leur générosité.

Pour notre part, nous n'aurons de cesse d'agir pour apporter tout notre soutien aux Ukrainiens qui en ont besoin urgent, faire connaître les actions antiguerre courageuses qui s'organisent en Russie et pour exiger des solutions politiques dans un cadre Onusien avec un cessez-le-feu immédiat.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils s'exprimer ?...

(Personne.)

Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous allons regarder la proposition formulée par Mme Trividic. Je ne connais pas personnellement ce réseau mais je vais bien sûr regarder de quoi il s'agit. Si c'est intéressant pour la ville, nous y entrerons.

9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DE PIERRE DE GRAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Mme FAUVEL. - Il s'agit d'attribuer une subvention à titre exceptionnel à l'association des Amis de Pierre de Graux qui n'est pas une association balnéolaïse, mais qui a pour but de promouvoir l'œuvre de l'artiste Pierre de Graux qui s'est installé dès les années 50 dans notre ville au presbytère et qui a oeuvré jusque dans les années 90, je crois.

En décembre dernier, nous avons fêté le centenaire de Pierre de Graux qui est décédé en 2016. À cette occasion, avec l'association des Amis de Pierre de Graux, nous avons posé une plaque commémorative. Tout le monde a peut-être en tête qu'il y a deux œuvres monumentales de Pierre de Graux dans notre ville : "Le cri" qui se trouve à côté de l'ancienne mairie et "Rencontre" devant l'hôtel de ville actuel.

Il a également enseigné la sculpture à un certain nombre de Balnéolais durant les années 80. C'est pour cela que nous proposons l'attribution de cette subvention.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je pense que cela n'appelle pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JUMELAGE

10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCPD) DANS LE CADRE DU PROJET INTITULE "JER-EST 2022-2024", AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Mme le MAIRE. - Nous étions adhérents sur la période 2019-2021. Il s'agit de renouveler cette convention dans ce réseau de coopération décentralisée avec la Palestine et notamment avec le centre social et culturel Al Bustan installé à Jérusalem-Est avec lequel nous travaillons en partenariat.

Vous avez vu, dans le document du Conseil municipal, le bilan 2019-2021. La ville de Bagneux s'est investie dans la formation aux arts du cirque de plusieurs délégations de jeunes Palestiniens avec Le Plus Petit Cirque du Monde et au Taekwondo avec le Club olympique multisport de Bagneux.

Je rappelle que ce programme comporte une vingtaine de collectivités qui sont des communes des départements français.

Le programme pour les trois prochaines années a trois axes principaux :

- le premier, prendre en charge les traumatismes de la situation actuelle autour de la santé mentale et du soutien psychologique,
- le deuxième, aider à se construire par des activités sportives, culturelles, de soutien scolaire, de centre de vacances,
- le troisième : rompre l'isolement avec des rencontres et des échanges.

La ville de Bagneux sera investie notamment sur les deux derniers champs et notamment en poursuivant le partenariat autour des arts du cirque avec nos amis et jeunes Palestiniens.

Il vous est proposé de renouveler le même montant de subvention qu'au dernier programme : 10 000 € pour les trois ans, donc 3 300 € chaque année pour développer ce programme de coopération internationale.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner rapidement.

Vous êtes déjà nombreux à participer à quelques-unes des initiatives, l'avant-dernière était l'accueil de la délégation de jeunes circassiens au Plus Petit Cirque du Monde.

À Bagneux, vous étiez assez nombreux à être présents à cette soirée.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SANTÉ

11 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION DE LA COMMUNE EN 2022

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une nouvelle convention.

M. NDJEHOYA. - Cela fait maintenant plus de deux ans que nous vivons avec le Covid. Vous le savez, la ville de Bagneux s'est battue pour obtenir qu'un centre de santé soit ouvert sur son territoire pour permettre à une ville populaire comme la nôtre d'avoir un égal accès au vaccin contre le Covid.

Il convient désormais de déterminer comment chacun contribue au bon fonctionnement du centre.

Pour l'instant, la commune assure la majorité des dépenses alors que c'est une compétence de l'État.

Par cette convention, le centre de vaccination s'engage à favoriser l'accès au vaccin aux personnes les plus éloignées du système de santé. En échange, l'ARS s'engage à participer au financement de ce centre de vaccination.

Si c'est un pas dans la bonne direction, je tiens à vous alerter qu'il faudra encore se battre pour que les frais, jusque-là avancés par la ville soient remboursés par l'État.

Pour cette raison, je vous invite à approuver la convention.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. C'est le vote d'une convention de fonctionnement pour l'année 2022.

M. ROUSSEAU. - Un point pour renforcer ce qui vient d'être dit.

Nous avons besoin d'un point de situation. Nous aimerions connaître le delta entre ce que Bagneux a financé et ce que l'ARS a remboursé.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Je demanderai à la Directrice générale où nous en sommes puisque les

subventions ne sont pas rentrées. Nous vous communiquerons le bilan au complet lorsque nous l'aurons. Nous avons fermé le centre depuis le 18 mars. Des subventions doivent encore rentrer. Ce qui est sûr, c'est que l'intégralité des frais n'est pas couverte.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci beaucoup pour ces précisions. Vous venez de le dire, le centre a fermé ses portes le 18 mars. D'après l'actualité de ce virus, nous serions à la cinquième ou sixième vague, je ne sais plus très bien. Il semble quand même que le virus continue de se propager. Dans certaines régions, il y a des hospitalisations, même si globalement le discours est plutôt rassurant puisqu'une grande partie de la population française est vaccinée, a reçu trois doses. Nous aurions atteint une forme d'immunité générale. Il n'empêche que, au sein de cette même population, il y a des personnes très fragiles que l'on inciterait dans les jours qui viennent à faire une quatrième dose.

Madame la Maire, puisque nous venons de fermer ce centre, est-il envisagé ou envisageable de rouvrir ce centre, j'imagine après les élections bien sûr, tout le monde aura compris pourquoi ? À mon avis, il y a encore des besoins. Est-ce envisagé et envisageable compte tenu de ce que nous venons de dire au sujet des financements qui sont très largement supportés par la ville même si l'on peut espérer que les subventions que nous allons recevoir vont être un peu compensées et équilibrer un peu notre engagement ?

C'est la question que je me pose parce que si j'en crois ce que je lis, comme vous toutes et tous, dans la presse et ce que j'entends à la radio ici et là, nous ne sommes pas sortis d'affaire.

Merci.

Mme le MAIRE. - Les centres de vaccination ont quasiment tous fermés. Il faut dire que nous accueillons très peu de personnes par jour, nous n'étions pas les seuls d'ailleurs. Il est compliqué de laisser un grand centre ouvert avec, finalement, peu d'habitants à accueillir.

Ceci dit, nous poursuivons la vaccination au centre municipal de santé. Le grand centre est fermé, mais le centre de vaccination est toujours au centre municipal de santé qui accueille aujourd'hui les gens pour leur première dose s'ils le souhaitent ou leur deuxième rappel, mais aussi les personnes de 80 ans et plus pour la quatrième dose.

S'il y avait besoin de rouvrir, nous demanderions la réouverture s'il fallait généraliser la dose de rappel si la situation ne devait pas continuer de s'améliorer d'ici à l'été. Cela reste dans les possibilités.

Nous avons toujours été extrêmement volontaires pour répondre aux besoins.

Nous vous fournirons le bilan dès que nous l'aurons. Là, nous votons la convention de partenariat avec l'ARS pour 2022.

Mme B. CANAL. - Nous avons noté la dernière fois qu'il y avait une subtilité sur la typologie des personnes qui intervenaient au sein du centre pour être ou non remboursé. Y a-t-on fait attention cette fois-ci ? De ce dont je me souviens, lorsque des agents de la mairie intervenaient au centre, il n'y avait pas de prise en charge tandis qu'il y en avait une lorsque des externes intervenaient. A-t-on fait attention à cela de sorte que, pardonnez-moi de le dire ainsi, notre budget ait à supporter moins de charges. En cas de réouverture, il faudrait y faire attention, ne sachant pas totalement si l'ARS nous rembourserait l'ensemble des fonds engagés.

Mme le MAIRE. - Nous n'avons pas plus de remboursement pour le personnel municipal. En revanche, l'État a arrêté de subventionner les sociétés privées parce que c'est cela qui a fait scandale : les collectivités qui faisaient appel à des agents de la ville n'étaient pas remboursées tandis que les

sociétés privées ou les boîtes d'intérim auxquelles faisaient appel les communes étaient remboursées. Cela a provoqué un tollé chez les élus, en tous les cas chez de nombreux élus républicains au sens large du terme en disant : ce n'est pas sérieux, vous financez le privé et vous refusez de financer les services publics.

La Préfecture a annoncé clairement, mais cela relevait d'une décision nationale, que les sociétés privées ne seraient plus financées. Cela n'a pas rapporté plus à nos personnels, mais cela a empêché les personnes de continuer à se faire de l'argent avec cela en s'engouffrant dans un tel dispositif.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

12 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE RELATIVE A L'INDEMNISATION PAR LA COMMUNE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE SON INTERVENTION AUPRES DU CENTRE DE VACCINATION DE BAGNEUX

M. NDJEHOYA. - Madame le Maire, chers collègues, grâce à la bataille que nous avons menée en 2021 auprès de l'ARS la ville de Bagneux dispose d'un centre de vaccination depuis le 15 mars 2021, un exercice inédit jusqu'alors.

La gestion par la commune de ce centre de vaccination a nécessité l'investissement des services des professionnels de santé de la ville, des libéraux et également des bénévoles de la Croix-Rouge.

Le 21 décembre 2021, la commune s'est vue attribuer une subvention de 192 653 € au titre de l'activité du centre de vaccination, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2021.

Il convient désormais pour nous de permettre, d'une part, que cette subvention soit reversée à la Croix-Rouge au titre de son investissement au sein de ce centre de vaccination.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'approuver cette convention par laquelle la ville reversera 128 290 € à l'Union Locale de Bagneux et de la Croix-Rouge française. C'est pourquoi je vous invite à approuver cette convention.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de souci. La Croix-Rouge a été très active sur le centre. Des personnels ont été mis à disposition par la Croix-Rouge.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous avons ensuite toute une série de délibérations liées à la hausse des tarifs d'une manière générale sur toutes les matières premières, sur lesquelles nous pouvons peut-être passer rapidement.

ENTRETIEN

13 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AUX LOTS N° 1 ET 4 ATTACHES AU MARCHE CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE DELAISY KARGO HERSAND, RELATIF A LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'ARTICLES CONNEXES

Mme le MAIRE. - Le BPU fait que nous serons à + 3,34 %. Cela nous oblige à faire un acte modificatif au marché.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATION

14 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE ENTRE LA COMMUNE ET DIVERSES ENTREPRISES, RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION ORGANISEE DANS LE CADRE DE L'INAUGURATION DU NOUVEAU TERMINUS DE LA LIGNE 4 DE METRO IMPLANTE A BAGNEUX ET APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION INITIALE CONCLUE DANS CE MEME CADRE

Mme le MAIRE. - Nous avons déjà passé cette délibération en décembre, nous la repassons. Je passe la parole à Hélène Cillières.

Mme CILLIERES. - Nous avons présenté cette convention type au Conseil municipal de décembre dernier. Cela a permis à Mme la Maire de présenter l'arrivée du métro et cette fête en lien avec l'ouverture et l'inauguration historique du métro n° 4, la ville souhaitait organiser une grande fête populaire qui a eu lieu le 12 mars dernier. Cette convention est un avenant pour la date à laquelle s'est tenue la fête que nous avons dû reporter de janvier à mars pour les raisons de contexte sanitaire que nous connaissons toutes et tous, malheureusement bien.

Le présent avenant permet la signature de ces conventions avec les différents partenaires financeurs de cette très belle fête que nous avons eue au mois de mars.

Mme le MAIRE. - Nous avons délibéré en décembre pour cette fête prévue sur janvier qui n'a pas pu avoir lieu du fait de la Covid.

Mme B. CANAL. - Une remarque Madame la Maire : le changement de date est très bien tombé. Nous avons eu le plaisir de voir la population très nombreuse sur Lucie Aubrac.

Je voudrais faire le témoignage suivant : j'étais avec une personne qui me racontait que son père habitait Bagneux depuis je ne sais plus combien d'années. Il disait être un peu déçu du fait que son papa n'était pas présent. Il se rappelle qu'il se levait à 4 heures du matin pour se rendre à pied jusqu'à la porte d'Orléans pour prendre le métro. Ce fut très émouvant.

Nous avons compris le besoin et l'envie de la population balnéolaise de se regrouper autour de ce métro qui est un équipement un peu particulier et le symbole de quelque chose. Pour moi, cette chose est le travail réalisé par les divers maires qui se sont succédé, Mme Jambu et vous-même bien sûr.

Je tenais à souligner ce fait.

Merci.

Mme le MAIRE. - De la fierté d'avoir enfin le métro à Bagneux après tant d'années, qui désenclave la ville émanait des habitants. Cela rend Paris à portée de mains. Cela semble parfois simple pour nous, mais je pense que cela change le mode de vie de beaucoup d'habitants. Pour les jeunes, c'est une formidable opportunité.

Mme GABIACHE. - J'interviens au nom du Groupe Génération Insoumise. Nous voulons souligner quelque chose d'important dans le discours que nous avons pu entendre parfois de

l'opposition : pourquoi faire cette fête après ? Cela a été inauguré. Nous avons bien vu que la nécessité de rencontre était importante post-Covid. Pour tous ceux qui l'ont vécu et qui se sont rencontrés à ce moment, nous avons vu la nécessité de faire le lien dans la ville et ce moment a été particulièrement intense sur ce sujet.

Nous prenons notre part de responsabilité à l'égard des financements de ces événements.

Nous sommes la preuve d'être, par cette convention, une ville responsable. Nous rechercherons dès que nous le pourrons des possibilités pour financer et trouver des solutions afin d'être dans un cercle vertueux.

Je trouve que ces conventions montrent notre bonne gestion financière et notre volonté de rendre visible une fête populaire pour tous.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

15 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 1 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ INAPA, S'AGISSANT DE LA RÉALISATION DU JOURNAL MUNICIPAL "BAGNEUX INFOS" EN IMPRESSION OFFSET

Mme le MAIRE. - Comme il y a une pénurie, nous ajoutons deux nouveaux types de papier pour pouvoir répondre à nos besoins d'impression.

M. ROUSSEAU. - J'aurai une remarque à faire. J'ai posé la question en commission la semaine dernière à laquelle la DGS m'a dit - je la vois hocher la tête - qu'un groupe de travail travaillait sur ce sujet. Il nous intéresse, bien évidemment, d'avoir des informations.

Nous sommes bien conscients des problématiques de coûts. Ce qui nous intéresse, c'est la production de ce groupe de travail pour savoir si l'on va vers plus de digitalisation, si l'on va vers un espacement de la diffusion bimensuelle de Bagneux Information, de la réduction de flyers, je n'en sais rien. Il nous intéresse de savoir ce qui va sortir de votre groupe de travail.

Mme CILLIERES. - Depuis la commission de la semaine dernière, le groupe de travail n'a pas rendu ses conclusions, comme vous pouvez l'imaginer. Je vais néanmoins essayer de vous répondre. Cette situation, extrêmement grave du marché du papier nous inquiète à Bagneux mais aussi tous ceux qui produisent des supports papier, le print comme on dit dans le jargon. Comme nous vous l'avons dit la semaine dernière, rien n'est changé pour le Bagneux Information d'avril. Il s'agit, je le rappelle, de quantités importantes de papier. Cela appelle de notre part à anticiper autant que faire se peut cette crise mondiale d'approvisionnement en papier.

Je tiens à vous assurer toutefois que la ville est engagée dans la réduction de ce qu'elle produit. Nous réfléchissons toujours bien évidemment à l'efficacité de nos matériels notamment lorsqu'il y a des versions papier. À ce stade, nous n'avons pas réfléchi à l'impact de cette pénurie sur le Bagneux Information.

Dans les enquêtes précédentes du mandat précédent notamment - M. Le Thomas pourra le confirmer - les journaux municipaux sont les supports les plus lus et les plus consultés par la population : c'est donc un enjeu majeur d'information des habitants sur ce que fait la ville et sur tout ce à quoi les habitants peuvent accéder. C'est un outil extrêmement important dans la communication de la ville

qui ne me semble pas judicieux de mettre de côté, réduire ou dématérialiser de manière brutale car ce serait vraiment pénaliser la communication accessible pour les habitantes et habitants.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. ROUSSEAU. - Il n'y a pas de polémique sur le sujet, nous comprenons bien le contexte mais nous posons des questions. Nous nous demandons comment nous pouvons agir avec autant de communication. En tout cas, l'objectif n'est pas de réduire la communication mais de la renforcer tout en maîtrisant nos coûts.

Mme GABIACHE. - Comme le disait Mme Cillières, nous subissons une crise mondiale sur cette question de papier. En général, quand nous subissons une crise mondiale, c'est généralement les plus pauvres qui la subissent. Comme l'a dit Mme Cillières lors des différentes enquêtes, à force de vouloir dématérialiser - j'entends bien la démarche de développement durable - on oublie aussi régulièrement les personnes qui sont en fracture numérique, elles sont nombreuses sur le territoire.

Pour information, la Fédération des centres sociaux a mené une enquête qui a montré que la suppression de supports a diminué l'accès à la formation et aux aides à plus de 20 % de la population.

Je pense qu'il faut faire attention à ne pas penser que nous sommes déresponsables en matière d'imprimé. Nous sommes dans une démarche qualitative en matière d'impression. Les démarches de développement durable sont aussi mises en place en parallèle.

Faisons donc attention à ne pas déshabiller Paul pour habiller Jacques.

Mme MEKER. - Toute une culture est à mettre en place du fait de cette crise liée à la Covid, à une certaine forme de spéculation et à nos habitudes étranges de tout faire faire très très loin de chez nous alors qu'avec une réindustrialisation, nous pourrions avoir en France quelques usines de papier et de papier recyclé.

Une énorme usine de fourniture de papier de journaux dans l'Ouest de la France a été complètement démantelée, la Chapelle Darblay.

Il nous faut peut-être un temps d'adaptation pour revenir à des pratiques à la fois plus durables et économiquement aussi plus durables.

Nous avons des forêts. Nous envoyons en Chine beaucoup de nos arbres, même les plus beaux chênes. La filière bois commence à s'en apercevoir. Je pense qu'il y a du travail à faire dans ce domaine.

J'entends très bien ce que dit ma collègue. La fracture numérique existe aussi dans le sens où il y a une difficulté de lecture mais surtout un besoin de papier pour ces supports, des supports autres que des cadrans qui consomment de l'énergie.

Mme B. CANAL. - Je vais rejoindre ce qui a été dit par mes collègues.

J'ajouterai que le papier a aussi son importance. La population de notre ville reste particulièrement attachée à Bagneux Information.

À je ne sais plus quelle réunion, j'ai entendu une personne dire à notre rédacteur en chef qu'il fallait absolument ne pas oublier le Bagneux Information.

Ce magazine est attendu par les Balnéolaises et les Balnéolais les plus âgés mais aussi les jeunes qui ont les informations pour se rendre je ne sais où. Avoir le document est important pour eux.

C'est sûr que le numérique nous attire, mais le secteur de la presse a été pas mal touché par celui-ci,

lui occasionnant un certain nombre de difficultés. Je pense que l'on en revient un peu car on a pu voir les limites avec le tout numérique : des choses se font rapidement certes mais avec des erreurs, des fautes, etc.

Ce secteur nous tient à coeur pour des raisons que je ne vais pas exposer ici. En tout cas, ne lâchons pas le papier même si nous pouvons nous ouvrir également au numérique, de façon à permettre cette conjugaison d'outils qui puisse renforcer la communication et notre façon de travailler dans ce secteur, sur la ville.

M. ROUSSEAU. - Je souhaiterais intervenir rapidement, Madame le Maire. On se rend compte en échangeant que l'on ne se connaît pas très bien, que l'on ne connaît pas les actions que les uns et les autres mènent. Si vous aviez passé la semaine avec moi, vous auriez vu que j'ai travaillé - cela va peut-être en surprendre quelques-uns dans la salle - sur la fresque du climat la semaine dernière et aujourd'hui même. Je travaille également sur la fracture numérique en entreprise pour accompagner les gens qui rencontrent des difficultés.

Je suis bien conscient du fait que 13 % de la population rencontrent des difficultés de connexion ou du moins qui ont besoin d'accompagnement sur ce numérique.

Les projets sur lesquels je travaille actuellement portent sur ces deux sujets. Je suis bien sensibilisé à cela. Je crois que nous sommes tous d'accord ici dans la salle pour ne pas vouloir tout digitaliser et faire les choses en bonne intelligence.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

RESTAURATION

16 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 1, S'AGISSANT DE LA CHARCUTERIE, ATTACHE AU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE (COMMUNE ET CCAS) AVEC LA SOCIETE ETS LUCIEN

Mme le MAIRE. - L'augmentation de certains produits se situe entre 4,60 et 5 %.

Nous proposons de voter pour.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

17 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 1, CONCERNANT LES BARQUETTES EN POLYPROPYLENE ET ECORESponsables, ATTACHE AU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE CONDITIONNEMENTS ET DE MATERIELS JETABLES ET CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE M. NET

Mme le MAIRE. - Là aussi, nous modifions ce marché. Nous sommes sur une augmentation importante de 5,90 à 7,20 %.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

18 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 6 DU MARCHE CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE SAS GUILLOT JOUANI, RELATIF A LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA COMMUNE ET DU CCAS DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Nous sommes sur une hausse de 3,53 %.

➡ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

19 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) RELATIF A L'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

M. GUILLEMIN. - Il s'agit d'un groupement de commandes entre le CCAS et la commune sur l'achat de denrées. Je vous demande d'autoriser Mme la Maire à signer cette convention qui, je pense, fera l'unanimité. J'en suis même sûr.

Mme le MAIRE. - Le CCAS commande des denrées pour la résidence de personnes âgées, les repas à domicile, etc.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

20 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 RELATIF AUX SURGELES DU MARCHE ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE A PASSER AVEC LA SOCIETE FRESCA

Mme le MAIRE. - Là aussi, nous avons une augmentation importante.

M. GUILLEMIN. - Toutes ces augmentations font l'objet d'une négociation et d'une discussion entre eux et nous pour essayer de les limiter le plus possible.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

PERSONNEL

21 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AUX LOTS 1, 2 ET 3 RELATIF A L'ACCORD-CADRE CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE SAS CREATOP RELATIF A L'ACHAT DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Mme le MAIRE. - La hausse des prix est d'environ 3 % sur ce secteur.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme MOUTAOUKIL. - Toutes ces délibérations que nous venons d'approuver montrent que les denrées alimentaires augmentent pour tout le monde. Les services ont-ils une sorte de projection pour savoir ce que cela donne ? C'est de l'argent supplémentaire qu'il va falloir dépenser et que nous n'avions pas nécessairement prévu. Sommes-nous ou non dans les clous ? A-t-on fait une projection pour savoir si cela ne va pas rogner sur d'autres actions prévues au budget ?

Mme le MAIRE. - Je pense que nous serons amenés, sauf surprise, à ajouter des crédits au budget supplémentaire. Cela m'étonnerait que l'on tienne. Cela concerne ce secteur, mais aussi tous les secteurs de l'énergie, les fluides : il y a des augmentations extrêmement importantes sur le gaz, l'électricité, etc.

Nous avons voté le budget primitif assez tôt. Au moment du BS, nous aurons une estimation de ces hausses. Il pourrait y avoir, si nécessaire, en cours d'année une décision modificative. Je pense qu'il sera extrêmement compliqué que les services tiennent avec les crédits qui ont été alloués pour l'année.

Nous ne serons évidemment pas les seuls, seront concernées beaucoup de collectivités. C'est un enjeu pour nos services qui sont en train de travailler dessus. Nous aurons une vision plus fine dans quelques mois. Nous ne pouvons pas augmenter les tarifs entre 3 et 10 % sur tout avec le même budget. Nous n'allons pas réduire ce que les enfants ont dans leur assiette. Cela va être un sujet de préoccupation au moment du budget supplémentaire.

22 - FIXATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Mme CILLIERES. - Il s'agit d'une délibération cadre relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Comme cela vous est rappelé, plusieurs délibérations concernent ces indemnités horaires (IHTS). Nous n'avons pas de délibération cadre, notamment en lien avec une demande réglementaire du comptable public pour le paiement de ces heures.

Les grands principes généraux : le premier est la récupération des heures effectuées en dehors des cycles de travail. La délibération nous permet de les payer en cas d'impossibilité de récupération.

Avec un contingent maximal de 25 heures mensuel, nous reprenons les grands événements de la ville pour lesquels il y a dérogation à ce plafond comme le bal du 14 juillet, Copaca Bagneux, etc.

Vous avez la liste de tous les cadres d'emplois qui peuvent bénéficier de cette IHTS.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

23 - INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Mme CILLIERES. - Même principe en lien avec la précédente, une indemnité forfaitaire complémentaire est instaurée pour élections. Il s'agit d'une délibération un peu complète qui nous permet de rémunérer les agents mobilisés pour tenir les bureaux de vote.

Il y a deux situations différentes : un paiement en heures supplémentaires en IHTS pour les agents

de catégorie B et C et A de certaines filières et pour celles et ceux qui perçoivent l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, essentiellement des agents de catégorie A et B, on définit des forfaits. Ce sera revalorisé par rapport au montant précédent si c'est voté ce soir.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie. Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

24 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme CILLIERES. - Il est proposé pour la Direction la petite enfance une extension d'heures pour un emploi de psychologue pour accompagner les enfants mais aussi leur famille et le personnel bien sûr, avec une augmentation du nombre de familles accompagnées par les services publics communaux de la petite enfance ainsi qu'une augmentation d'heures d'emploi de médecins pour cette Direction.

Pour la Direction de l'aménagement urbain, dans le cadre de la transformation de la catégorie d'emploi des instructeurs du droit des sols, nous vous proposons ce soir de passer cette catégorie B à la catégorie A comme ça l'est dans le bassin d'emploi de la région.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

25 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA SECURITE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE AUX BLAGIS

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une information.

Nous avons signé une convention avec la Préfecture. J'ai pensé utile de vous informer de la démarche que nous avons engagée avec les trois maires concernés par le quartier des Blagis, les Maires de Sceaux, de Bourg-la-Reine et de Fontenay-aux-Roses. Préoccupés par la mort d'un jeune devant la cité du Paradis à Fontenay, nous avons en effet jugé utile d'interpeller le Préfet pour demander des moyens pour ce quartier.

Depuis, nos quatre villes ont été associées à un processus d'élaboration d'une convention recensant les dispositifs existants susceptibles de conforter le droit à la tranquillité. Dans un partenariat élargi et actif avec les services de l'État, l'Éducation nationale, la police et la justice nous avons pu mettre en place une démarche globale regroupant tous les acteurs.

Je me réjouis que la proposition des maires d'y associer les bailleurs sociaux ait été retenue.

C'est donc un groupe de partenariat opérationnel qui est désormais mis en place et qui permet, en se réunissant régulièrement, d'assurer un suivi à trois, des situations locales.

Par ailleurs et pour Bagneux en particulier, le commissariat a coordonné la mise en place d'autres GPO (Groupe de Partenariat Opérationnel) pour plusieurs quartiers de la ville : le centre-ville élargi, les Pervenches et la Pierre Plate. Chacun se réunit une fois par mois avec une mise en commun

d'informations et d'actions des plus utiles. Cela se fait sous l'autorité de la police nationale.

La mobilisation des maires a donc été prise évidemment au sérieux.

Les outils mis en place devraient nous permettre une meilleure réactivité face à des situations d'insécurité.

Évidemment, chacune des réunions est tenue entre les différents acteurs. J'ai bien sûr tenu à souligner les besoins impérieux de moyens supplémentaires tant pour notre police nationale que pour nos communes pour la prévention.

Je rappelle par exemple que notre commune finance seule les sept médiateurs dont tout le monde reconnaît pourtant l'utilité. Je n'ai pas été la seule Maire à réclamer des moyens, le Maire de Sceaux a également porté cette demande de façon insistante. Pour l'instant, nous n'avons pas obtenu de moyens supplémentaires. Toutefois, nous avons décidé de signer cette convention parce qu'elle permet, sur ce quartier des Blagis, aux quatre communes et à tous les partenaires de travailler ensemble.

C'est bien que les jeunes traversent les rues, ne restent pas à nos frontières. Il est important que l'on puisse, dans un quartier qui connaît encore des difficultés sérieuses et notamment un drame, travailler ensemble, mieux coordonner nos actions et voir ensemble.

Parfois, les choses s'améliorent d'un côté de la rue et se dégradent de l'autre côté et inversement.

Il s'agit de bien travailler ce partenariat qui peut être utile en termes de force de frappe afin de bien travailler les questions de la prévention et la tranquillité publique en commun.

Je voulais vous donner cette information qui me semblait importante, même si la convention ne sera signée que par les Maires et non suite à l'approbation du Conseil municipal.

Il s'agit d'une information, il n'y a donc pas de vote.

M. LE THOMAS. - Je tenais à vous dire au nom du Groupe Communistes et Citoyens ainsi qu'en mon nom personnel puisqu'étant élu du quartier dans le précédent mandat et celui-ci, je sais combien la population attendait une réaction des pouvoirs publics, des forces de l'ordre et de la Préfecture dans ce domaine, que l'on ne peut que se réjouir de la signature d'une telle convention avec les villes voisines, les trois centres-villes, pour qu'un réel partenariat s'établisse avec les services de police et de préfecture, y compris avec les bailleurs, pour intervenir sur le logement, l'éducation et l'emploi puisque tout cela est lié, bien entendu.

La délinquance naît de cette pauvreté, de tout ce marasme qui peut exister dans ces quartiers un peu en déshérence.

La population attend avec beaucoup d'impatience des faits, des actes qui commencent à poindre et qui ne pourront aller qu'en s'améliorant dans ce sens.

Cela va dans le bon sens, malheureusement, je pense que, pour pouvoir aller jusqu'au bout de la démarche, des moyens supplémentaires seront nécessaires. Or, cette démarche ne s'accompagne pas pour l'instant de moyens supplémentaires.

On sait pertinemment qu'ils sont encore insuffisants au regard de tout ce qu'ont à faire les services de police, ne serait-ce que sur Bagneux. D'autres services tels que la justice, la maison de la justice et du droit manque aussi de moyens. Nous-mêmes les médiateurs en réclamons parce que nous en manquons.

Certes, on peut dire en conclusion : "bravo, c'est intéressant, mais peut mieux faire".

Je m'adresse à l'État bien sûr ! Pas à la ville.

Mme le MAIRE. - Nous sommes d'accord.

VŒUX

26 - VŒU CONCERNANT LA DHG DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

Mme le MAIRE. - Si vous étiez à Bagneux samedi dernier, vous avez pu voir passer un cortège de manifestants réunissant les enseignants, les parents d'élèves et les élus entre la Place Dampierre et la station de métro Lucie Aubrac.

Depuis plusieurs semaines en effet, la communauté scolaire des collèges de la ville alerte le ministère de l'Éducation nationale des dangers que fait peser sur nos élèves la baisse du nombre d'heures de cours dans nos établissements.

La mobilisation est à l'image des attaques subies et du ressenti des professeurs, donc de la communauté éducative. La journée de grève du 10 mars dernier a atteint une ampleur inédite à Bagneux puisque 99 % des enseignants étaient en grève au collège Joliot-Curie, 80 % au collège Henri Barbusse et la moitié au collège Romain Rolland, un mouvement de grève qui n'avait pas été vu dans les établissements du second degré depuis de nombreuses années.

Une délégation a d'ailleurs été reçue devant la Direction académique à Nanterre. Yasmine Boudjenah l'a accompagnée.

Cette journée faisait suite à divers rassemblements et actions de chacun des collèges. Le lycée professionnel Léonard de Vinci est également touché. Les raisons de la colère des équipes éducatives sont que les effectifs de ces établissements situés en zones prioritaires ne sont pas en baisse et même parfois augmentent surtout à Romain Rolland.

Les besoins d'accompagnement des élèves auprès deux années de Covid qui ont laissé des traces chez les collégiens, c'est le moment qu'a choisi le ministère pour diminuer la dotation horaire !

Quelques chiffres, le collège Joliot-Curie perd 100 heures de cours en deux ans avec des effectifs sensiblement identiques, ce qui porterait certaines classes, l'année prochaine, à 30 élèves, alors que nous sommes en éducation prioritaire où, normalement, c'est 25 élèves par classe.

À Henri Barbusse, c'est moins 37 heures (2 postes), alors que le nombre d'élèves est identique à l'an passé.

Par rapport à l'année d'avant, les effectifs avaient été annoncés en baisse. En fait, à la rentrée dernière, ils ont eu 25 élèves supplémentaires aux prévisions et, malgré cela, la dotation horaire n'a pas été revue en cours d'année et cela continue cette année.

Pour Romain Rolland, les effectifs sont à la hausse, notamment dans la SEGPA qui va pâtir de la baisse de la DHG.

Les conséquences de ces choix sont multiples :

- une dégradation des conditions de travail des équipes enseignantes et des conditions d'apprentissage,
- les effectifs pourraient atteindre jusqu'à 30 élèves,

- la suppression des dédoublements en langues, en sciences, etc. qui sont un plus dans ces établissements plus fragiles que d'autres.

Nous pensons que la période est, au contraire, à soutenir les élèves et les équipes enseignantes de nos quatre établissements et de leur donner les moyens de la réussite. C'est, là, le sens même d'une éducation nationale, c'est pourquoi je vous propose de soutenir ce vœu que nous adressons au Président de la République et au ministre de l'Éducation nationale.

J'ai alerté à deux reprises la directrice académique sur ce sujet.

Je pense qu'il faut que la copie soit revue.

Je vous passe la parole.

Mme BIZERAY. - Bonsoir.

Génération insoumise voulait simplement saluer le vœu fait par la municipalité et l'engagement durable de la ville en faveur des enseignants.

Les DHG en place dans les collèges de la ville sont, à notre sens, une attaque déguisée de l'éducation populaire. Ce n'est pas dit officiellement, mais ces DHG sont en baisse dans la majorité des établissements prioritaires de tous les Hauts-de-Seine et Bagneux n'est pas la seule ville à se mobiliser. Elle va de pair avec la déconstruction des réseaux d'aide aux élèves en difficulté dans le premier degré. Elle va aussi de pair avec les difficultés accrues de remplacement, que ce soit dans les écoles ou dans les collèges et qui ont été notamment mis en relief par l'impossibilité de brasser les élèves pendant la crise Covid, ce qui a renvoyé de très nombreux enfants à leur domicile ces derniers mois. Cela va aussi de pair avec une dégradation de la qualité d'accueil des élèves en situation de handicap également puisque l'on parle régulièrement du manque d'AESH qui accompagnent les élèves qui ont un handicap.

Nous espérons que ce vœu et les différents rappels faits à la Dasen par Mme la Maire permettront une amélioration des dotations horaires globales décidées à ce jour et que cela se fera en faveur de nos établissements et des enfants de la ville.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MEKER. - Je veux dire un mot sur un autre établissement. Ce n'est pas un collège mais un lycée professionnel assez bien coté, le lycée professionnel Léonard de Vinci également touché par cette mesure qui gêne énormément l'apprentissage du français par exemple ou de la littérature. Ce ne sont pas les matières phares d'un lycée professionnel, néanmoins, ils sont très fortement regardés avec des enseignants de qualité qui profitaient d'un peu du dédoublement de classes pour aborder ces matières avec des élèves certes formés à leur métier technique mais qui auront peut-être envie de reprendre ultérieurement leurs études. Le lycée professionnel est aussi un moyen pour aller plus loin quand on n'est pas à l'âge où on devrait être complètement prêt pour rentrer dans les études, sans compter que tout le monde n'est pas obligé de faire des études extrêmement poussées.

C'est une décision qui n'a sans doute pas le sens dont parle Léa, on peut le voir de cette façon, mais j'imagine bien qu'il s'agit aussi d'une bêtise technocratique.

Peut-être cela peut-il être un peu corrigé.

Merci.

Mme FAUVEL. - Chers collègues, j'interviens au nom du Groupe Communistes et Citoyens.

Nous partageons les préoccupations exprimées dans ce vœu bien sûr concernant la dotation horaire des collèges et du lycée professionnel de Bagnex et les conséquences que vous avez développées, Madame La Maire, pour les élèves de notre ville.

Depuis plusieurs mois, la communauté éducative et les parents d'élèves se mobilisent et sonnent l'alarme.

Ils doivent être entendus !

Sans surprise, la situation bagnéolaise n'est pas un cas unique en France.

Restrictions budgétaires, manque de moyens, enseignants confrontés au mépris du Gouvernement autant qu'à la dégradation de leurs conditions de travail, tout y passe.

Le service public de l'Éducation nationale est étranglé par la politique d'austérité menée par Emmanuel Macron et Jean-Michel Blanquer.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Entre 2018 et 2022, 7 900 postes d'enseignant ont été supprimés sous ce quinquennat.

En 2021, 75 M€ ont été rendus par le ministère de l'Éducation nationale.

Pour la rentrée 2022 viendrait s'ajouter à ce bilan catastrophique la suppression de 440 emplois d'enseignant dans les collèges et les lycées publics. Et comment ne pas dire un mot sur la gestion désastreuse de la crise sanitaire par le ministère !

Les personnels éducatifs se disent, à juste titre, révoltés et épuisés par cette politique et aussi humiliés, à force d'apprendre par voie de presse les différentes décisions ministérielles.

Ni réflexion, ni recherche d'une meilleure réussite scolaire. Non. Ce qui guide celles et ceux qui nous gouvernent à l'échelle nationale est bien la recherche d'économies.

Notre groupe est déterminé à soutenir les personnels éducatifs, les élèves et leurs parents car, en négociant ainsi sur les moyens pour nos écoles, c'est l'avenir des jeunes que ce gouvernement et sa majorité sacrifient.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ?

M. ROUSSEAU. - Le Groupe Mieux Vivre à Bagnex soutient ce vœu.

À Bagnex, comme dans de nombreux autres endroits en France, il y a un manque manifeste de professeurs titulaires dans les collèges constaté pour couvrir notamment les besoins de remplacements et les besoins de professeurs spécialisés à l'intérieur des réseaux d'aide, spécialisés aux élèves en difficulté, Rased, pour venir en aide à des élèves qui ont largement subi des conditions d'études dégradées. Par ailleurs, les écoles souffrent du manque de moyens affectés au remplacement d'enseignants en cette période de crise sanitaire, ce qui entraîne de nombreuses absences, des journées de classes perdues pour les élèves et les parents démunis. Le ministère de l'Éducation nationale est sourd à cet appel en dépit d'une hausse des effectifs d'élèves. La dotation horaire globale risque même d'être diminuée comme cela a pu être fait déjà sur Paris avec des suppressions de postes supplémentaires.

C'est inacceptable dans une ville comme la nôtre où justement les enfants ont besoin de plus d'aide. Pourtant, de très nombreuses voix, les parents d'élèves, les enseignants, leurs représentants, se sont

prononcées pour que des moyens humains soient débloqués, afin de prévenir les conséquences de la crise sanitaire, mais aussi pour cesser la dégradation du service public de l'éducation.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Je souhaite intervenir. Cela ne sera pas très long puisque, visiblement, tout le monde est d'accord pour dire que ce vœu est formidable. Il est bien rédigé. Il contient à peu près tout ce que l'on pense.

Moi aussi, au nom de mon groupe, le Groupe Socialistes et Citoyens, je souhaiterais le soutenir, vous dire que nous sommes effarés de voir que ce Gouvernement qui a pourtant asséné, notamment le Président, le quoi qu'il en coûte pendant toute cette crise sanitaire, s'arrête et s'arrête sec pour nos enfants et les villes populaires particulièrement jeunes comme la nôtre.

L'élue à la jeunesse que je suis est sensible à ces questions. Nous avons plus besoin que d'autres villes, que d'autres territoires d'avoir des écoles soutenues, d'avoir des collèges soutenus. Ces dotations horaires globales ne sont vraiment pas du luxe, on ne peut pas s'imaginer une seconde que l'on peut s'en passer.

Nous soutiendrons ce vœu et nous serons aux côtés de nos enseignants, de nos établissements et surtout de nos enfants.

Merci Madame La Maire.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je vous propose de passer au vote.

☞ *VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, M. OUEDRAOGO S'ABSTENANT*

Mme le MAIRE. - Je vous remercie beaucoup pour nos enseignants et les parents qui sont très inquiets. Ils sont sensibles à ce vœu quasi-unanime

Le dernier vœu concerne la libération de Salah Hamouri.

Ce n'est pas la première que fois que je suis amenée à évoquer la situation de notre compatriote franco-palestinien, Salah Hamouri, résident de Jérusalem Est.

Avocat au barreau et défenseur des prisonniers Palestiniens, ce trentenaire est harcelé par les autorités israéliennes. Une nouvelle fois, le 7 mars donc, il a été arrêté sans ménagement et placé en détention administrative sans autre forme de jugement.

Si je vous propose d'alerter le Président de la République et le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, notre compatriote comme d'autres citoyens français menacés ou emprisonnés dans le monde a le droit à la protection de l'État français. Ainsi, avant même son arrestation, Salah Hamouri a été contraint de lancer une collecte par exemple pour l'aider à couvrir ses frais de santé car les autorités israéliennes le privent de tout droit.

La façon dont ce ressortissant est traité va à l'encontre du droit international. Palestinien, il est soumis à des autorités militaires israéliennes.

Marié à une Française, père de deux très jeunes enfants, il ne peut venir les voir en France sous peine d'être interdit de séjour dans son pays de naissance.

Il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures selon que l'on est Français résidant dans un pays ou

dans un autre.

C'est pourquoi ce soir, je vous propose de demander aux autorités françaises et au Président de la République d'intervenir publiquement pour obtenir sa libération immédiate.

Je vous en remercie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Pierre.

M. QUILGARS. - Merci Madame La Maire.

J'interviens au nom de notre Groupe Génération Insoumise.

Chers collègues, le lundi 7 mars à l'aube, les forces d'occupation israélienne font irruption au domicile de l'avocat Salah Hamouri et l'arrêtent.

Le 10 mars 2022, Salah Hamouri a été placé en détention administrative pour une période de quatre mois sans inculpation ni jugement. C'est totalement inacceptable.

C'est aussi un acharnement judiciaire, politique, qui dure depuis Vingt ans.

Vingt ans que Salah Hamouri, Franco Palestinien, résidant à Jérusalem, subit l'acharnement des forces d'occupation israéliennes entre arrestations et détentions administratives reprolongées et les procès à charge sans enquête, reposant simplement sur de la suspicion.

Salah Hamouri est inquiet pour le simple fait d'être un militant des droits humains, qu'Israël considère comme un danger pour son projet de colonisation.

En octobre 2021, le Ministre de l'Intérieur israélien a retiré à Salah Hamouri sa carte de résident de Jérusalem, violant de fait bon nombre de textes internationaux. Mais le Gouvernement n'est plus à cela près.

En compliquant sa liberté de circuler et, par conséquent, son activité d'avocat, le Gouvernement israélien recherche à n'en pas douter l'humiliation de Salah Hamouri comme il le fait avec le peuple Palestinien.

Alors que cette situation mériterait une parole forte d'Emmanuel Macron, surtout vu le contexte, international, nous assistons exactement à l'inverse.

En effet, rien ne semble venir troubler la quiétude d'Israël sur le dossier Salah Hamouri.

Les récentes déclarations d'Emmanuel Macron ou de son Premier Ministre vont dans le sens de l'impunité envers l'État hébreu ; de même, lorsque le Gouvernement interdit les manifestations de soutien à la Palestine.

Récemment, en réponse à Amnesty International qui, en février, dénonçait dans un accord, je cite : "que les lois, politiques et pratiques mises en place par les autorités israéliennes ont progressivement créé un système d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien dans son ensemble". La députée LREM, Aurore Berger, répondait, je cite : "je condamne ceux qui insultent Israël, pays démocratique, ami et allié de la France. Je condamne ceux qui osent dire qu'Israël est un État d'apartheid".

Alors, oui, cette situation est intolérable et le Gouvernement français doit intervenir et exiger la libération immédiate de Salah Hamouri.

Le Groupe Génération Insoumise se félicite de l'initiative de notre majorité et, vous vous en doutez, votera ce vœu sans hésitation.

En, même temps, nous appelons l'ensemble de nos collègues et de nos concitoyennes et concitoyens à intervenir concrètement auprès des autorités de notre pays, notamment en participant aux différentes actions proposées, et notamment à celles d'Amnesty International pour interpeller le ministre de la défense israélienne pour exiger la libération immédiate de Salah Hamouri et qu'il puisse conserver son statut de résident à Jérusalem et poursuivre ses activités de défense des droits humains sans crainte de représailles pour lui et sa famille.

Je vous remercie.

Mme SALAÛN. - Madame Le Maire, chers collègues, au nom des Communistes et Citoyens, nous voterons ce vœu sans hésiter tant le statut et l'acharnement subi par notre concitoyen Salah Hamouri sont inacceptables.

Cet avocat franco-palestinien a en effet passé la moitié de sa vie derrière des barreaux, le plus souvent en détention administrative sans jugement ou bien en prison après un procès conduit par les autorités israéliennes alors qu'il est Palestinien.

Il faut imaginer la vie de cet homme qui a passé le diplôme d'avocat, travaillé pour une association de défense des prisonniers Palestiniens, soumis régulièrement aux interrogatoires et aux brimades, marié à une Française, père de deux jeunes enfants, il ne peut leur parler qu'à travers les réseaux sociaux. Sa dernière arrestation a encore été d'une grande violence sans aucune justification.

Elle est à l'image de l'occupation des territoires palestiniens par l'armée israélienne et du développement économique qui revient peu à peu à ce qui aurait pu constituer un État palestinien.

Le Gouvernement français entretient des relations étroites avec le Gouvernement israélien. Il doit s'en servir pour protéger ses ressortissants comme il sait le faire dans d'autres pays lorsqu'ils sont menacés ou malmenés.

Cette semaine, de nombreuses villes et élus s'engagent pour la libération de Salah Hamouri. Nous sommes fiers que Bagneux en soit et nous espérons que la France sera entendue.

Merci.

M. HOUSNI. - Je n'ai pas préparé de texte mais j'aimerais simplement partager quelque chose que je connais.

Salah Hamouri, je le connais personnellement, j'ai eu l'occasion de le rencontrer à Ramallah en 2018. J'ai beaucoup discuté avec lui en 2018 à Ramallah dans un café.

On voyait l'homme, le papa, à l'époque, il n'avait qu'un seul enfant, le papa qui défend une cause noble, qui défend d'abord les droits humains d'une manière globale, planétaire mais aussi les droits des Palestiniens et les droits des prisonniers palestiniens.

Aujourd'hui, tout le monde parle de ce que l'on appelle la détention administrative, mais on ne sait pas qu'en Cisjordanie, les ordres de détention administrative sont prononcés par l'armée israélienne et confirmés par le procureur militaire. Ce ne sont pas des tribunaux civils, ce sont des militaires qui vont juger sur les territoires occupés, que ce soit en Cisjordanie ou tout simplement à Jérusalem Est, des Palestiniens, et dans un non-respect total du droit international.

J'ajoute à cela que, Jérusalem Est, aujourd'hui, selon le droit international, selon les accords d'Oslo, est un territoire Palestinien même si, on entend, à gauche à droite malheureusement, et je pèse mes

mots, à gauche à droite, des gens dire : "c'est fini, on ne peut plus faire marche arrière, Jérusalem est la capitale d'Israël".

Non, Jérusalem n'est pas la capitale d'Israël, elle est aussi la capitale du peuple de la Palestine.

Pour revenir à cette détention administrative, elle est utilisée en gros pour brimer, pour mettre en prison sans délai. Quand il y a une décision administrative de ce type, on vous met en prison sans savoir quand on sera jugé et seul le procureur militaire peut renouveler à l'infini cette décision.

Alors, oui, je suis fier que la ville de Bagneux vote ce soir ce vœu. Pourquoi je dis je suis fier ? Parce qu'il faut continuer à défendre cette cause parce qu'aujourd'hui encore et encore, on entend dire que cette cause génère de la frustration chez beaucoup de monde. On l'entend énormément car on dit : pourquoi y a-t-il deux poids et deux mesures ?

Oui, au nom de mon groupe, au nom du Groupe ELLV et Citoyens, nous allons voter ce vœu et nous le soutiendrons. Oui, il y a des actions et, là, désolé si je suis long mais, je vais prendre deux secondes. Il y a bien évidemment les actions d'Amnesty International mais aussi celles actions menées par d'autres associations qui sont dans cette lutte, la AFPS à titre d'exemple mène des actions pour demander la libération immédiate de Salah Hamouri. Il faut simplement envoyer une carte postale avec la photo de Salah Hamouri au Président Emmanuel Macron pour demander que la France pèse de son poids sur le Gouvernement israélien et sa libération, pour laisser tranquille ce jeune avocat qui, a d'ailleurs décroché son diplôme en prison, il faut aussi rendre hommage à ce militant des droits de l'homme, et pour que l'État et le gouvernement français demandent la libération immédiate de ce jeune avocat Palestinien et Français, défenseur des droits de l'homme et des droits humains.

Merci.

Mme le MAIRE. - Monsieur Rousseau, c'est à vous.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire.

Salah Hamouri se retrouve en détention administrative, le régime de détention administrative, très critiqué par les défenseurs des droits de l'homme, permet à Israël de priver de liberté des personnes pendant plusieurs mois renouvelables indéfiniment sans leur en notifier les raisons.

Basée sur une mesure d'urgence introduite en 1945 par les autorités britanniques qui gouvernaient alors la Palestine, cette procédure permet, selon Israël, de détenir des suspects tout en rassemblant des preuves dans le but de prévenir entre-temps des attaques.

Recourir à des détentions arbitraires de manière systématique comme le font les autorités israéliennes est contraire au droit international. Dans le cas de Salah Hamouri, ce n'est pas la première fois qu'il est poursuivi pour son engagement en faveur des droits humains. Il risque aussi d'être expulsé car les autorités israéliennes ont pris des mesures en vue de l'annulation de son statut de résident à Jérusalem Est.

Nous pensons qu'il faut aller plus loin dans la demande formulée pour ce vœu en demandant au Président de la République de déployer tous les efforts possibles pour obtenir la libération immédiate de notre concitoyen et la suspension de la procédure de retrait de sa carte de résident à Jérusalem qui n'a pour seul but que de lui interdire de vivre sur la terre où il est né.

Mme MOUTAOUKIL. - Au nom du Groupe Socialistes et Citoyens, nous allons sans surprise nous aussi voter ce vœu.

La proposition de M. Rousseau me convient parfaitement, si tout le monde est d'accord bien sûr.

Cela vient renforcer encore un peu plus notre demande. Il s'agit d'un compatriote finalement. Salah Hamouri, Français, 30 ans, aura passé sept ans en prison pour défendre, au nom de ses valeurs, cette noble cause que sont les droits humains. Oui, c'est intolérable, c'est une forme d'acharnement contre cette personnalité parce que Salah Hamouri est une personnalité. C'est un nom. Il s'est fait connaître au-delà des frontières d'Israël ou de la Palestine.

Pour toutes ces raisons et celles que vous avez rappelées, chers collègues, nous soutiendrons ce vœu.

Merci.

Mme le MAIRE. - Est-ce que tout le monde est d'accord pour rajouter au vœu la proposition de M. Rousseau ?

(Approbation.)

Mme le MAIRE. - Je propose que nous passions au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie beaucoup pour ce vote unanime.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Le prochain Conseil est prévu pour le mardi 24 mai.

Un petit rappel à toutes et à tous, vous, les responsables politiques, sur le fait que nous sommes à la recherche d'assesseurs pour tenir les bureaux de vote.

Il y a deux tours de scrutin pour les élections présidentielles et pour les élections législatives.

J'aurais besoin que les formations politiques me transmettent assez rapidement les assesseurs, même si ce n'est pas dans tous les bureaux de vote, au moins, là où vous êtes sûrs d'en avoir, cela permet d'organiser le travail. J'ai sollicité les citoyens pour venir en renfort, mais je ne peux pas leur dire la veille où ils iront.

Les citoyens ont accepté de le faire en plus.

Je me permets vraiment d'insister auprès de chacune et de chacun d'entre vous sur cette question importante.

Il suffit d'être électeur dans le département, il n'est pas nécessaire d'être seulement électeur à Bagnaux.

Vous pouvez même solliciter les amis de villes voisines.

Je vous remercie et je vous souhaite une très bonne nuit.

(La séance est levée à 22 h 18.)